

Rapport sur le concours D'ANIMATEUR TERRITORIAL Session 2021

Le Centre de Gestion de l'Eure (centre organisateur) organise le concours d'animateur territorial pour le compte des Centres de Gestion du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de Seine-Maritime.

Le nombre de postes ouverts est :

- 20 postes au concours externe
- 18 postes au concours interne
- 1 poste au concours interne spécial

Les dates d'inscription au concours d'Animateur territorial - session 2021

Retrait des dossiers : du 16 mars 2021 au 21 avril 2021

Date limite de dépôt des dossiers : le 29 avril 2021

Date des épreuves d'admissibilité : le 16 septembre 2021

Les épreuves écrites d'admissibilité du concours d'Animateur (interne, interne spécial et externe) se sont donc déroulées le 16 septembre 2021 au stade Jesse Owens de Val de Reuil.

Le jury d'admissibilité,

Le jury d'admissibilité, réuni le 26 novembre 2021 au CENTRE DE GESTION 27 à 9 heures 00, a statué sur les candidats admissibles à passer l'épreuve orale d'admission.

Les copies des épreuves écrites de ce concours ont fait l'objet d'une double correction.

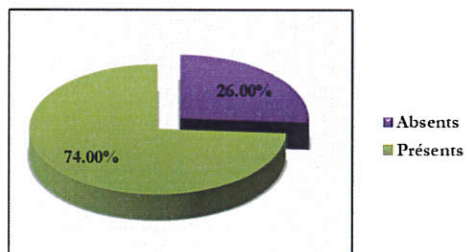
Le jury d'admission

Le jury d'admission, réuni le 14 janvier 2022 au CENTRE DE GESTION 27 à 9 heures 30, a statué sur les candidats déclarés admis à l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission. Les oraux ont eu lieu les 27 décembre 2021, 4 et 6 janvier 2022.

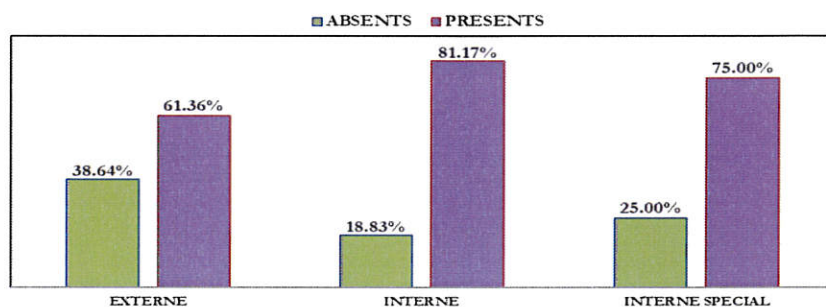
PHOTOGRAPHIE GÉNÉRALE SUR LE CONCOURS D'ANIMATEUR – Session 2021

Nombre de dossiers reçus toutes voies confondues :	266	dossiers		
Nombre de candidats admis à concourir toutes voies confondues :	250	candidats		
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite toutes voies confondues :	185	candidats	Soit :	74.00% des candidats admis à concourir
Nombre de candidats absents à l'épreuve écrite toutes voies confondues :	65	candidats	Soit :	26.00% des candidats admis à concourir
Nombre de candidat(s) déclaré(s) travailleur(s) handicapé(s)	2	Candidats ont demandé un aménagement d'épreuve		
	Nature de l'aménagement : - 1 candidat a demandé uniquement un 1/3 temps supplémentaire. - 1 candidat a demandé un 1/3 temps supplémentaire ainsi que la reprographie d'un sujet en format A3			

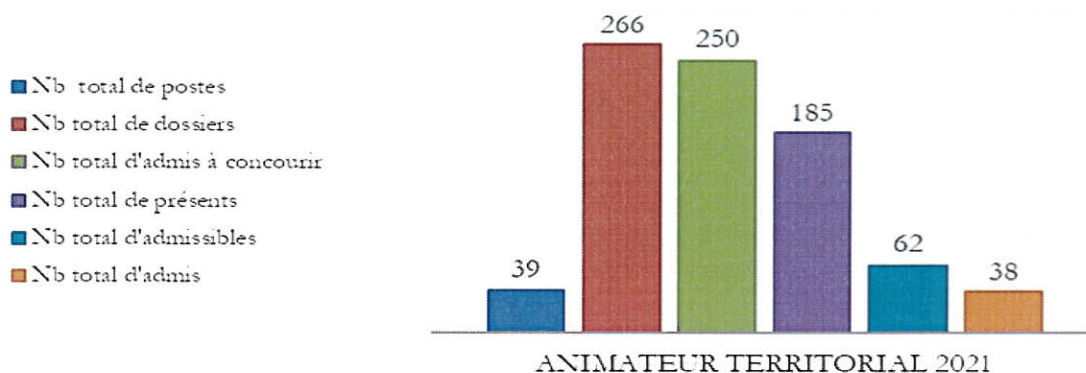
TAUX D'ABSENTEÏSME ET DE PRÉSENCE
AUX ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ
AU CONCOURS D'ANIMATEUR 2021



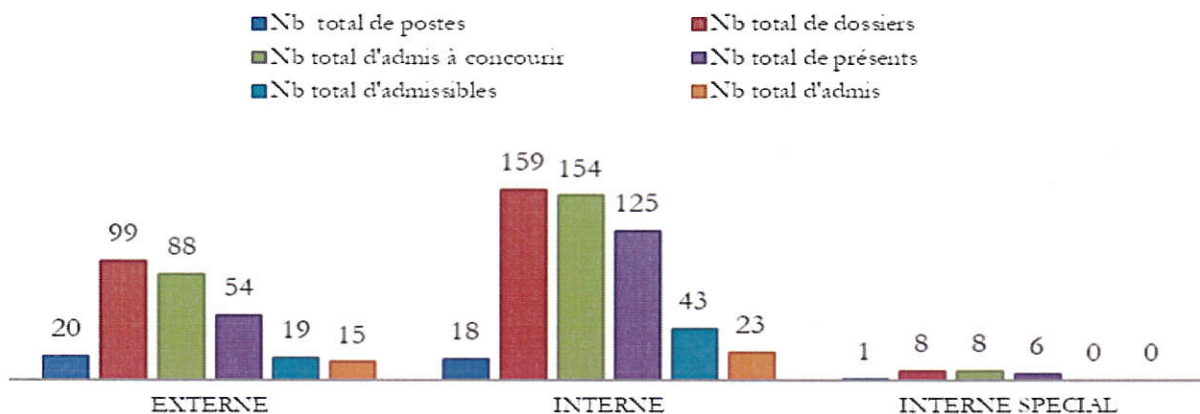
TAUX D'ABSENTEÏSME ET DE PRÉSENCE AUX ÉPREUVES
ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ PAR VOIE DE CONCOURS AU
CONCOURS D'ANIMATEUR 2021



ANIMATEUR 2021
(EN CHIFFRES)



ANIMATEUR 2021
EN CHIFFRES (par VOIE DE CONCOURS)



Les copies :

Lors du jury d'admissibilité :

- Il a été constaté que certaines copies comportaient les anomalies ci-dessous désignées.

Il appartient au jury du concours d'animateur de statuer sur le devenir de celles-ci.

Les copies dont une anomalie a été constatée.

Pour rappel les candidats avaient en page de garde de leur(s) sujet(s) les informations suivantes :

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Votre identité devra uniquement être reportée dans le cadre en haut de chaque copie. Dès la fin de l'épreuve, les compositions seront acheminées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, afin que ces dernières soient numérisées par un scanner dédié. Toutes les copies seront automatiquement identifiées et rendues anonymes lors de cette opération. Elles seront ensuite adressées aux correcteurs de façon dématérialisée. Chaque composition fera l'objet d'une double correction.
- ♦ En dehors de ce cadre, Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Malgré ces indications deux copies ne respectaient pas la ou les règle(s) ci-dessus décrite(s) et ce, comme suit :

- Un candidat interne (Numéro d'anonymat 24401) a inscrit, au début de son devoir, ses « nom et prénom » : « CERIAC Laurence ». Informations non mentionnées dans le dossier.
- Un candidat interne (Numéro d'anonymat 24430) a inscrit en début de devoir et en guise de signature, en bas de son devoir, « Madame X »

Fort de ce constat, les membres du jury ont décidé à l'unanimité d'annuler ces copies qui ne respectaient pas les consignes d'anonymat.

CONCOURS D'ANIMATEUR – SESSION 2021

QUELQUES CHIFFRES SUITE À L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ DU CONCOURS D'ANIMATEUR

Session 2021

	Nb de postes	Nb de candidats inscrits	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à l'épreuve d'admissibilité	Nb de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité	Taux d'absentéisme à l'épreuve d'admissibilité	Taux de présence à l'épreuve d'admissibilité	Moyenne générale de l'épreuve écrite d'admissibilité :	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve d'admissibilité	Ont été déclarés admissibles, par le jury, tous les candidats ayant reçu une moyenne générale $\geq$ à	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 26/11/2021)	Taux concernant les candidats déclarés admissibles par rapport au nb de candidats admis à concourir
EXTERNE (2019)	20 (9)	99 (120)	88 (109)	34 (34)	54 (75)	38.64% (31.19%)	61.36% (68.81%)	3 à 5 questions 7.74 / 20 (9.81/20)	3 à 5 questions 14.50 / 2.25 (16.50/0.00)	9.00/20 (12.50/20)	19 (17)	21.59% (15.60%)
INTERNE (2019)	18 (9)	159 (147)	154 (145)	29 (24)	125 (121)	18.83% (16.55%)	81.17% (83.45%)	Rédaction d'une note 9.07 / 20 (10.39/20)	Rédaction d'une note 18.50 / 1.00 (16.00/0.00)	11.00/20 (14.00/20)	43 (18)	27.92% (12.41%)
INTERNE SPÉCIAL (2019)	1 (1)	8 (13)	8 (11)	2 (3)	6 (8)	25.00% (27.27%)	75.00% (72.73%)	Rédaction d'une note 6.67 / 20 (10.41/20)	Rédaction d'une note 8.50 / 3.50 (15.00/4.50)	9.00/20 (12.00/20)	0 (4)	0.00% (36.36%)
TOTAL (2019)	39 (19)	266 (280)	250 (265)	65 (61)	185 (204)	26.00% (23.02%)	74.00% (76.98%)				62 (39)	24.80% (14.72%)

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats aux membres du jury du concours d'Animateur, le jury a arrêté le seuil d'admissibilité dans chaque voie de concours afin de déterminer la liste des candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve orale d'admission.

Décision du jury :

Le jury a déclaré 62 candidats admissibles à passer les épreuves orales d'admission.

Le nombre de candidats déclarés admissibles à passer l'épreuve orale d'admission est :

- 19 candidats admissibles au concours EXTERNE (seuil d'admissibilité : 9.00/20)
- 43 candidats admissibles au concours INTERNE (seuil d'admissibilité : 11.00/20)
- 0 candidat admissible au concours INTERNE SPÉCIAL (seuil d'admissibilité : 9.00/20)

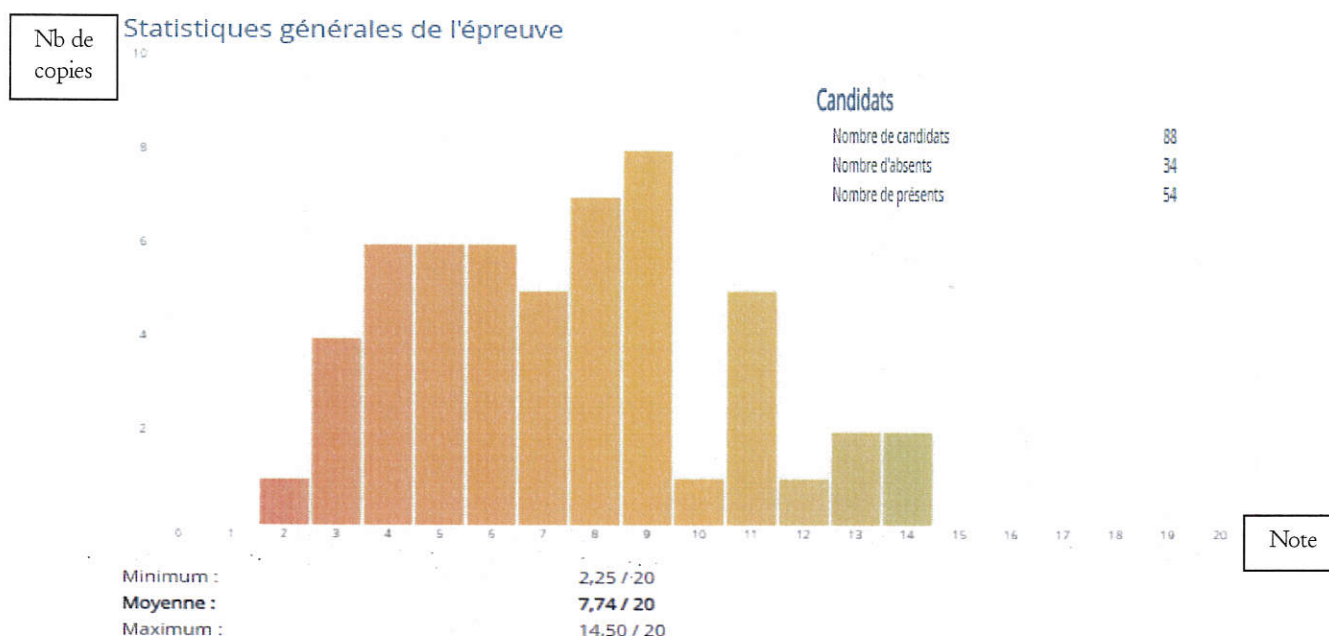
RÉPARTITION DES NOTES DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ (3 à 5 questions sur un dossier pour le concours externe et rédaction d'une note pour le concours interne, et le concours interne spécial)

I) Le concours externe

RÉPARTITION DES NOTES **DE L'ÉPREUVE ÉCRITE « 3 à 5 questions sur un dossier... »**

Désignation de l'épreuve : L'épreuve écrite d'admissibilité du concours externe consiste à répondre à un ensemble de questions, dont le nombre est compris entre trois et cinq, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et à présenter des informations de manière organisée (durée : trois heures ; coefficient 1).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.



POUR RAPPEL :

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS EXTERNE :

L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Observation sur les copies des candidats :

Devoirs dans l'ensemble assez décevants.

Lors de la correction des devoirs, il a été constaté que de nombreux candidats n'avaient pas compris le sujet.

De plus, il a été également relevé que bien des candidats ne maîtrisaient pas la méthodologie requise à la "réalisation" d'une telle épreuve.

Les réponses sont trop peu développées et structurées.

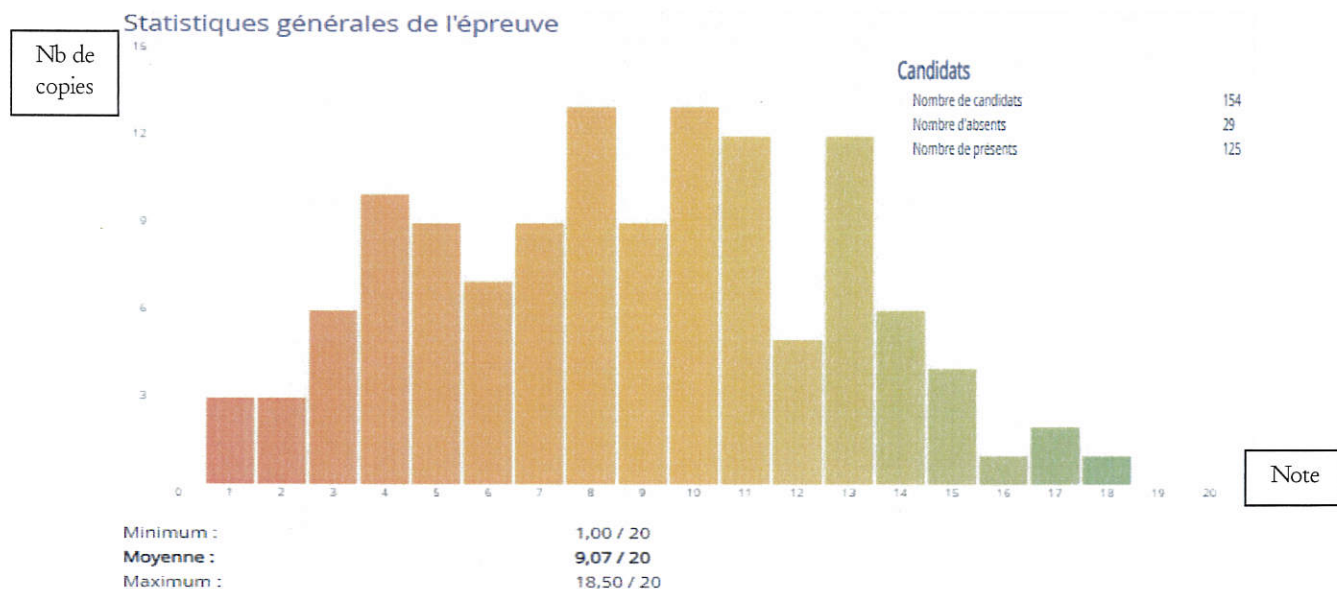
Pour résumer, force est de constater un manque de préparation à cette épreuve.

II) Le concours interne

RÉPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ÉCRITE DE RÉDACTION D'UNE NOTE

Désignation de l'épreuve : L'épreuve écrite d'admissibilité du concours interne consiste en la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : trois heures ; coefficient 1).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.



POUR RAPPEL :

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS INTERNE :

L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Observation sur les copies des candidats :

Le niveau des candidats est très hétérogène.

Difficultés rencontrées :

- Problème de formalisme.
- Défaut de méthodologie.
- Certains candidats paraissaient être peu à l'aise avec la thématique du sujet portant sur « l'éducation à la sexualité ». En effet, les candidats, pour une grande partie, ont orienté leur devoir uniquement sur le volet prévention sans prendre en compte notamment les différentes problématiques abordées ainsi que les réponses apportées se trouvant dans le dossier. De fait, grand nombre de candidats n'ont répondu que partiellement à la commande.

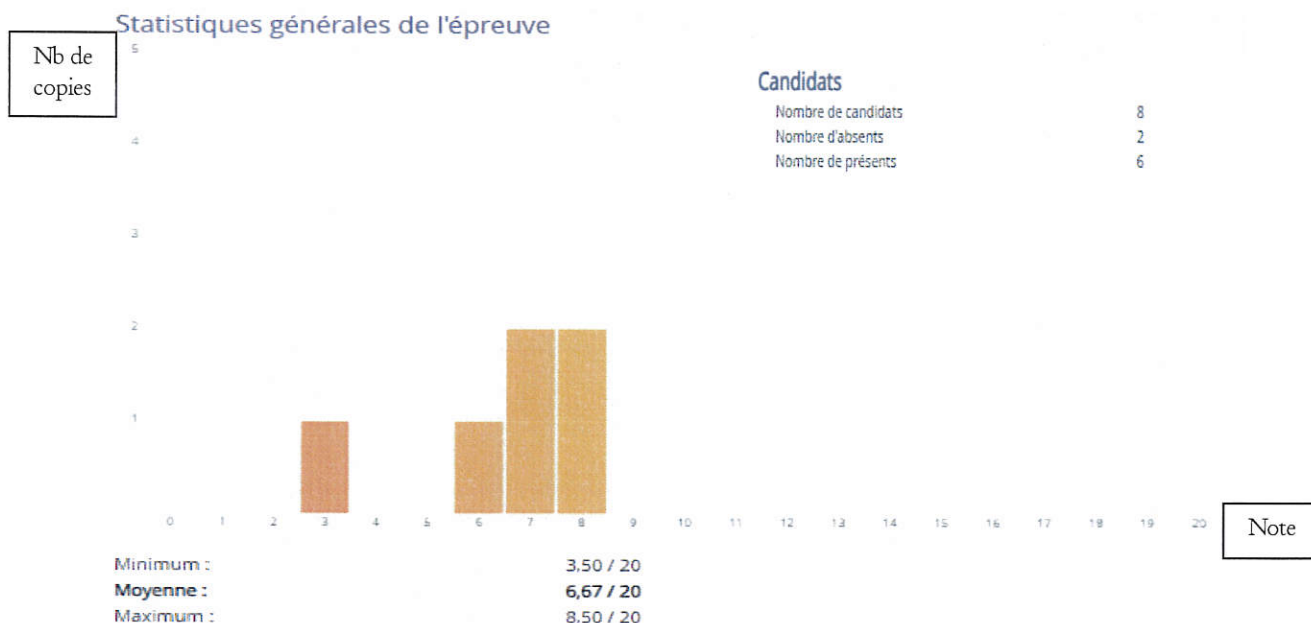
Enfin, de manière générale, il a également été relevé un manque de préparation à cette épreuve.

III) *Le concours interne spécial*

RÉPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ÉCRITE DE RÉDACTION D'UNE NOTE

Désignation de l'épreuve : L'épreuve écrite d'admissibilité du concours interne spécial consiste en la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation périscolaire permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : trois heures ; coefficient 1).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.



POUR RAPPEL :

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve orale d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS INTERNE SPECIAL :

L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat qui présente son parcours professionnel au sein de la communauté éducative auprès des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines et permettant au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Observation sur les copies des candidats

Niveau très décevant... Aucun candidat ne sort du « lot ».

Absence de formalisme. Les attentes requises par ce type d'épreuve ne sont pas comprises.

D'importantes difficultés rédactionnelles ont été relevées par les correcteurs concernant l'ensemble des copies.

Ceci peut certainement s'expliquer par le fait que cette voie de concours est réservée aux candidats appartenant au cadre d'emplois des ATSEM et en exerçant les missions. En effet, les agents exerçant les missions correspondant à ce cadre d'emplois ne sont pas amenés à effectuer des tâches administratives et, de fait, à rédiger. Or, cette épreuve nécessite des qualités rédactionnelles avérées.

Ce qui est fort regrettable pour des candidats postulant sur un grade de catégorie B qui sont susceptibles d'encadrer et, de surcroît, de devoir rédiger des écrits et rendre compte à leur hiérarchie.

C'est pourquoi, afin d'aborder sereinement ce type d'épreuve, il paraît nécessaire et judicieux d'effectuer des formations voire une préparation concours : se présenter à un concours requiert un entraînement préalable.

QUELQUES CHIFFRES SUITE À L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS D'ANIMATEUR - Session 2021

	Nb de postes	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 26/11/2021)	Nb de candidats présents à l'épreuve d'admission	Moyenne générale de l'épreuve orale d'admission	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve orale d'admission	Moyenne générale sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après les épreuves écrite et orale) (en tenant compte des coefficients de chaque épreuve)	Moyenne générale la plus haute et la plus basse sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après l'épreuve orale)	Nb de candidats ayant une moyenne générale supérieure ou égale à 10.00/20 après les épreuves d'admission	Nb de candidat(s) déclarés admis (jury du 14/01/2022)	Moyenne générale du dernier candidat déclaré admis
EXTERNE (2019)	20 (9)	19 (17)	18 (17)	Entretien oral 12.75/20 (12.12/20)	Entretien oral 18.00/4.50 (20.00/2.50)	11.97 / 20 (12.74/20)	15.75/ 8.00 (17.00/7.63)	15 SUR 18 (14 sur 17)	15 (9)	10.00/20 (12.63/20)
INTERNE (2019)	18 (9)	43 (18)	43 (18)	Entretien oral 13.10/20 (13.19/20)	Entretien oral 17.00/7.00 (19.00/8.50)	13.23 / 20 (13.97/20)	16.75/ 9.50 (17.50/11.50)	39 SUR 43 (18 sur 18)	23 (9)	13.25/20 (14.13/20)
INTERNE SPÉCIAL (2019)	1 (1)	0 (4)	0 (4)	Entretien oral ////	Entretien oral ////	////	////	////	////	////
TOTAL (2019)	39 (19)	62 (39)	61 (39)	(11.38/20)	(17.00/6.00)	(12.47/20)	(15.25/9.88)	54 SUR 61 (35 sur 39)	38 (19)	(15.25/20)

 : Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un de ces quatre concours est inférieur au nombre des places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, internes et au troisième concours dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours ou sur une place au moins.

Donc, considérant que 5 postes au concours externe n'ont pas été pourvus, le jury a décidé à l'unanimité de transférer 4 postes au concours interne.

Après avoir exposé anonymement toutes les notes des candidats admissibles aux membres du jury du concours d'Animateur, le jury a arrêté, en fonction des postes ouverts dans chaque voie de concours, le seuil d'admission dans chaque voie de concours afin de déterminer la liste des candidats déclarés admis.

Décision du jury :

Le jury a déclaré 38 candidats admis au concours d'Animateur à l'issue des épreuves écrites et orales.

Le nombre de candidats déclarés admis est :

- 15 candidats admis au concours EXTERNE (le dernier candidat admis au concours externe a obtenu une moyenne de : 10.00/20)
- 23 candidats admis au concours INTERNE (le dernier candidat admis au concours interne a obtenu une moyenne de : 13.25/20)
- 0 candidat admis au concours INTERNE SPÉCIAL (Aucun candidat n'a été déclaré admissible à l'issue de l'épreuve écrite d'admissibilité)

RÉPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Pour rappel :

L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS EXTERNE :

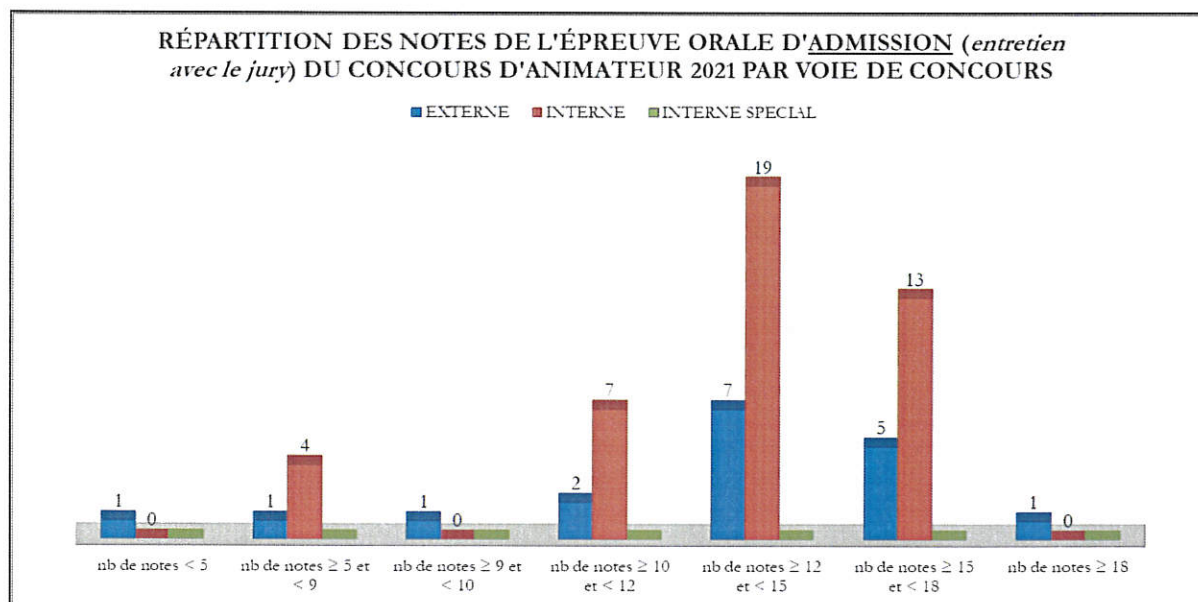
L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS INTERNE :

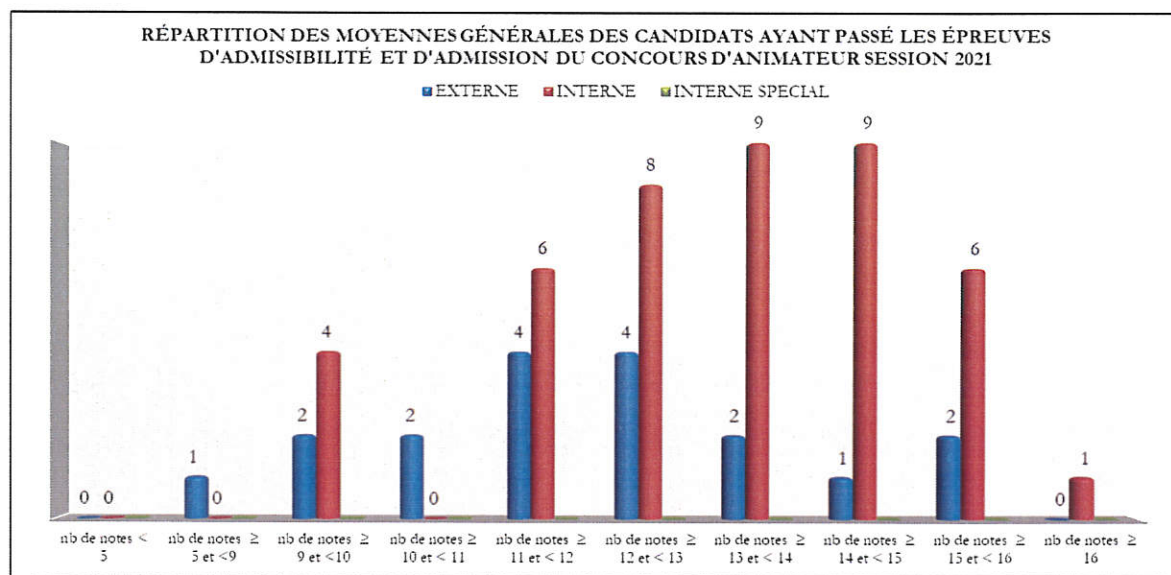
L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS INTERNE SPÉCIAL :

L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat qui présente son parcours professionnel au sein de la communauté éducative auprès des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines et permettant au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).



RÉPARTITION DES MOYENNES GÉNÉRALES DES CANDIDATS AYANT PASSÉ LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ ET D'ADMISSION DU CONCOURS D'ANIMATEUR 2021



Remarques générales des intervenants concernant les épreuves orales du concours d'Animateur – session 2021 :

Observation sur les épreuves orales d'admission

- Candidats au concours externe :

Le jury a été agréablement surpris par la qualité des prestations effectuées par les candidats.

Dans l'ensemble, de bons candidats qui avaient préparé l'entretien aussi bien sur la partie présentation que sur la partie conversation avec le jury qui porte notamment sur les connaissances, la motivation et l'aptitude à exercer les missions du grade d'animateur.

De réelles connaissances dans le domaine institutionnel, bonne culture générale.

Le jury a remarqué que la majorité des candidats s'étant présentée dans cette voie de concours occupe un poste dans la fonction publique territoriale.

De plus, il a également relevé que certains candidats étaient titulaires de diplômes sportifs et que leur parcours professionnel relève de la filière sportive et non de l'animation.

- Candidats au concours interne :

Dans l'ensemble, de bons voire d'excellents candidats.

Force est de constater que les candidats avaient préparé cette épreuve tant sur leur exposé que sur la conversation avec le jury.

Maîtrise des connaissances institutionnelles et des grands principes de la fonction publique territoriale.

À travers la présentation effectuée, le jury a relevé une grande diversité des parcours professionnels.

En effet, les missions exercées par les candidats s'adressaient à un public très varié (mineurs, personnes âgées ...)

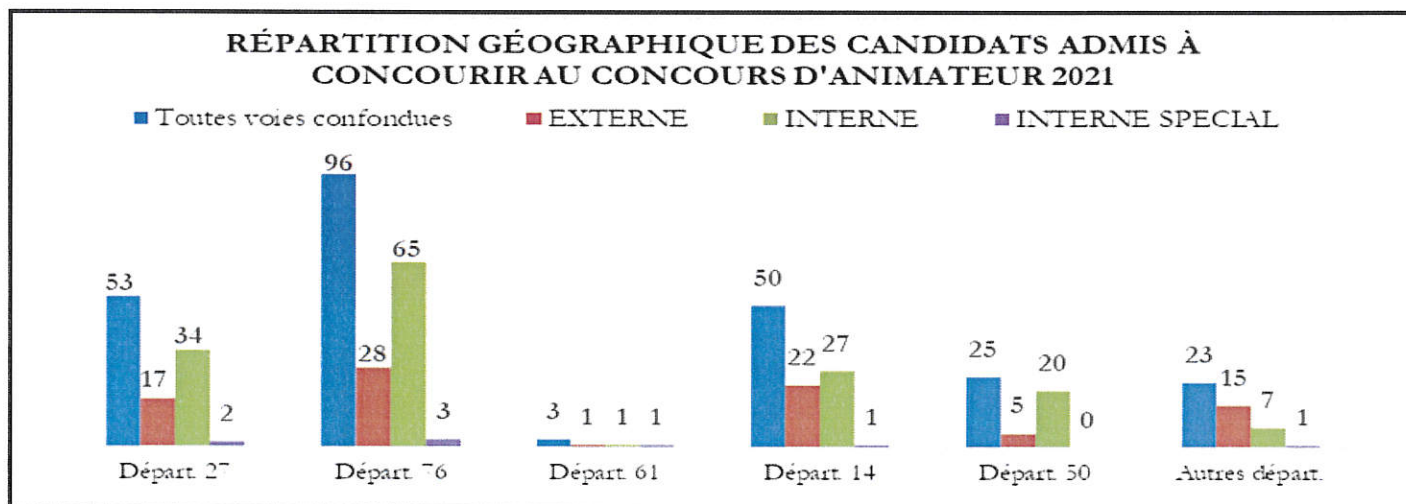
De plus, les structures dans lesquelles les candidats sont en poste étaient également très différentes les uns des autres de par leur statut : établissements publics ; collectivités territoriales (EPADH, foyer des jeunes travailleurs...).

- Candidats au concours interne spécial :

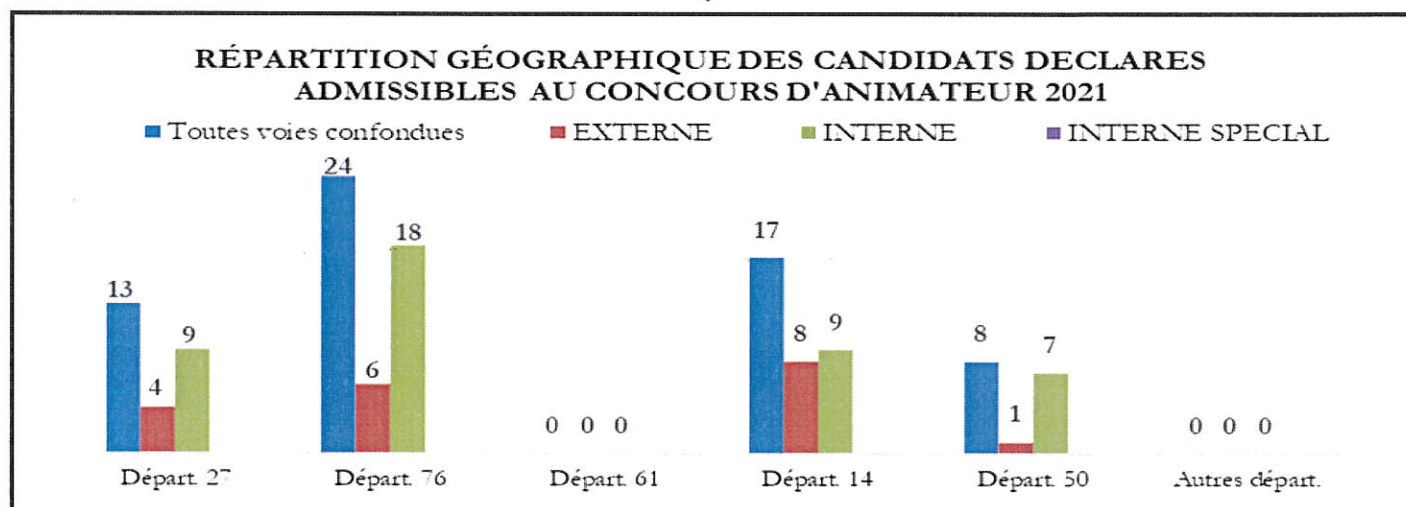
Aucun candidat n'a été déclaré admissible à passer l'épreuve orale d'admission.

PROFIL DES CANDIDATS

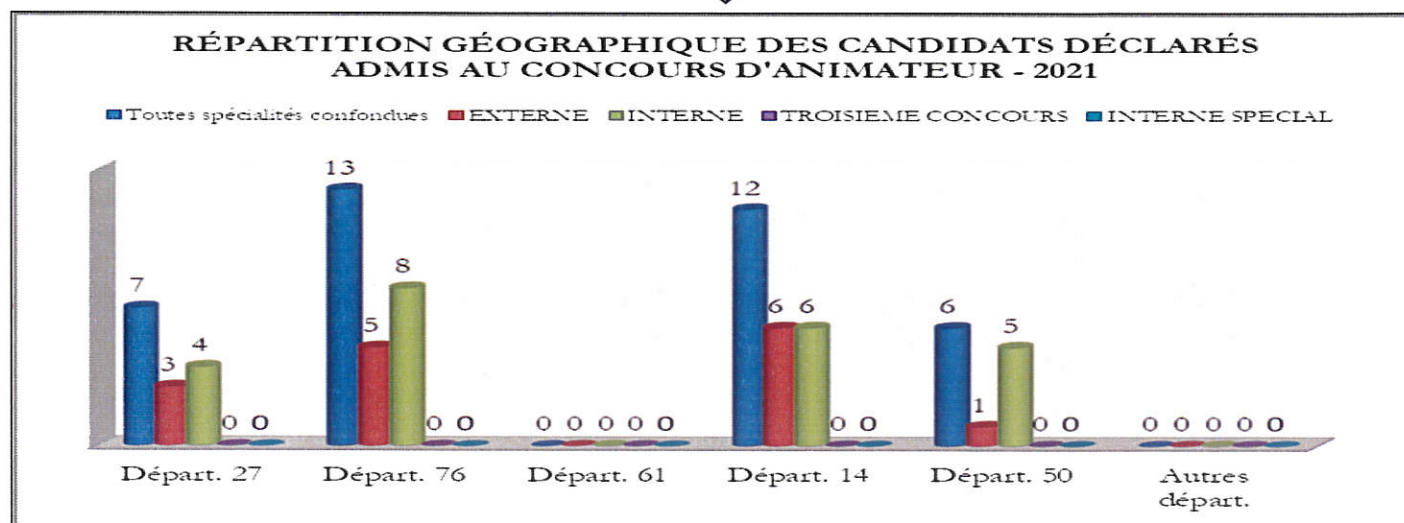
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CANDIDATS INSCRITS AU CONCOURS D'ANIMATEUR – Session 2021



Après la réunion d'admissibilité du 26 novembre 2021

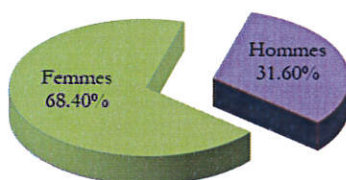


Après la réunion d'admission du 14 janvier 2022



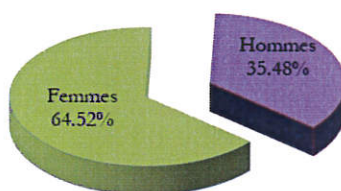
	Nb de candidats admis à concourir	Répartition par sexe des candidats admis à concourir		Soit en Pourcentage	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 26/11/2021)	Répartition par sexe des candidats déclarés admissibles		Soit en Pourcentage	Nb de candidats déclarés admis (jury du 14/01/2022)	Répartition par sexe des candidats déclarés admis		Soit en Pourcentage
EXTERNE	88	53	femme(s)	60.23% femme(s)	19	11	femme(s)	57.89% femme(s)	15	10	femme(s)	66.67% femme(s)
		35	homme(s)	39.77% homme(s)		8	homme(s)	42.11% homme(s)		5	homme(s)	33.33% homme(s)
INTERNE	154	110	femme(s)	71.43% femme(s)	43	29	femme(s)	67.44% femme(s)	23	12	femme(s)	52.17% femme(s)
		44	homme(s)	28.57% homme(s)		14	homme(s)	32.56% homme(s)		11	homme(s)	47.83% homme(s)
INTERNE SPECIAL	8	8	femme(s)	100.00% femme(s)	0	0	femme(s)	//// femme(s)	0	0	femme(s)	//// femme(s)
		0	homme(s)	0.00% homme(s)		0	homme(s)	//// homme(s)		0	homme(s)	//// femme(s)
TOTAL	250	171	femme(s)	68.40% femme(s)	62	40	femme(s)	64.52% femme(s)	38	22	femme(s)	57.89% femme(s)
		79	homme(s)	31.60% homme(s)		22	homme(s)	35.48% homme(s)		16	homme(s)	42.11% homme(s)

RÉPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR SEXE TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS D'ANIMATEUR 2021



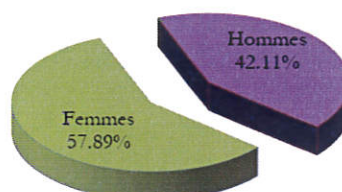
Après la réunion du jury d'admissibilité du

RÉPARTITION DES CANDIDATS ADMISSIBLES PAR SEXE TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS D'ANIMATEUR 2021



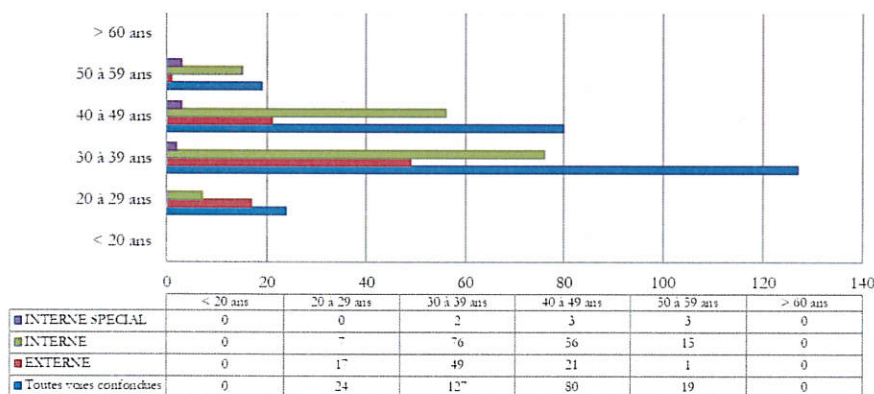
Après la réunion du jury d'admission du

RÉPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR SEXE TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS D'ANIMATEUR 2021



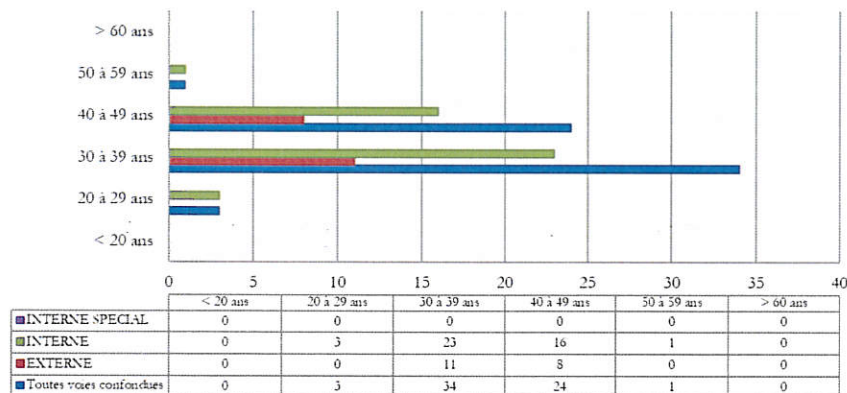
RÉPARTITION DES CANDIDATS PAR TRANCHE D'ÂGE

RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGES DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMIS À CONCOURIR AU CONCOURS D'ANIMATEUR 2021



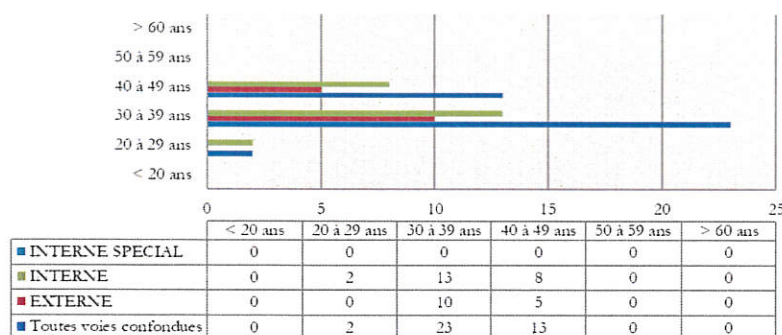
Après la réunion du jury
d'admissibilité du 26/11/2021

RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGES DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMISSIBLES AU CONCOURS D'ANIMATEUR 2021

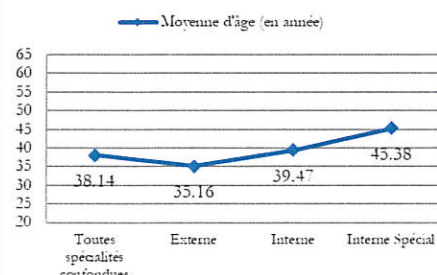


Après la réunion du jury
d'admission du 14/01/2022

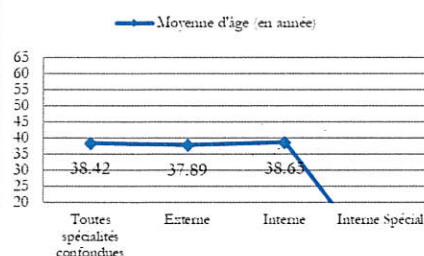
RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMIS AU CONCOURS D'ANIMATEUR 2021



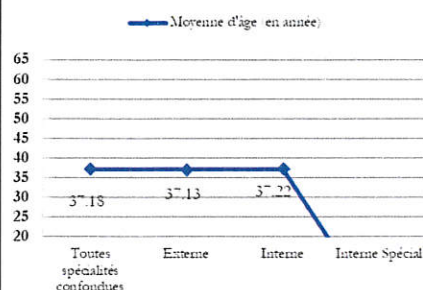
Moyenne d'âge des candidats admis à concourir au concours d'animateur 2021



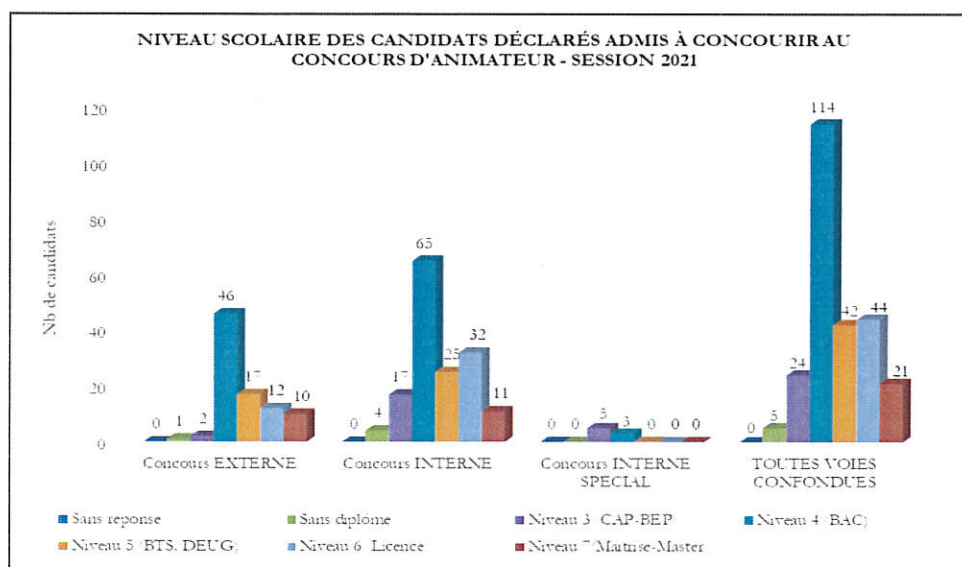
Moyenne d'âge des candidats admissibles au concours d'animateur 2021



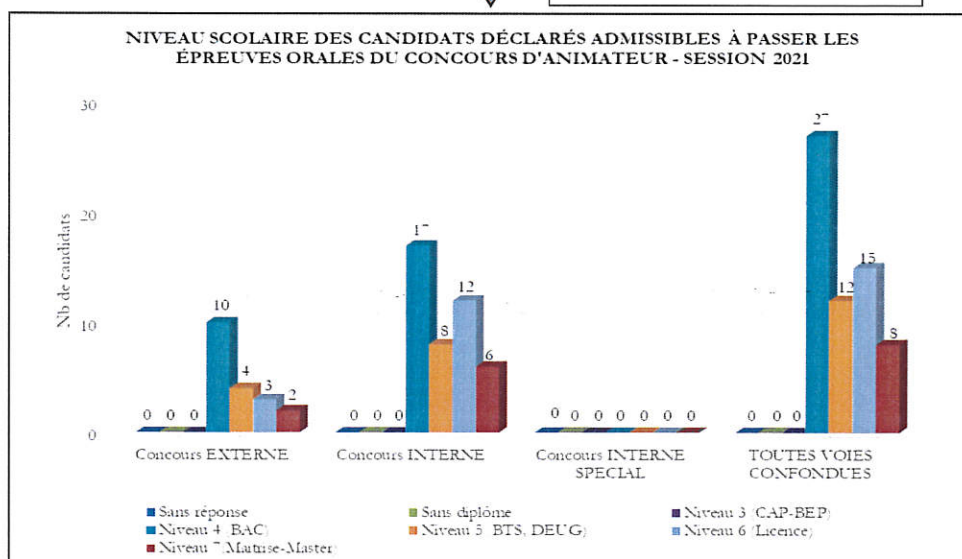
Moyenne d'âge des candidats admis au concours d'animateur 2021



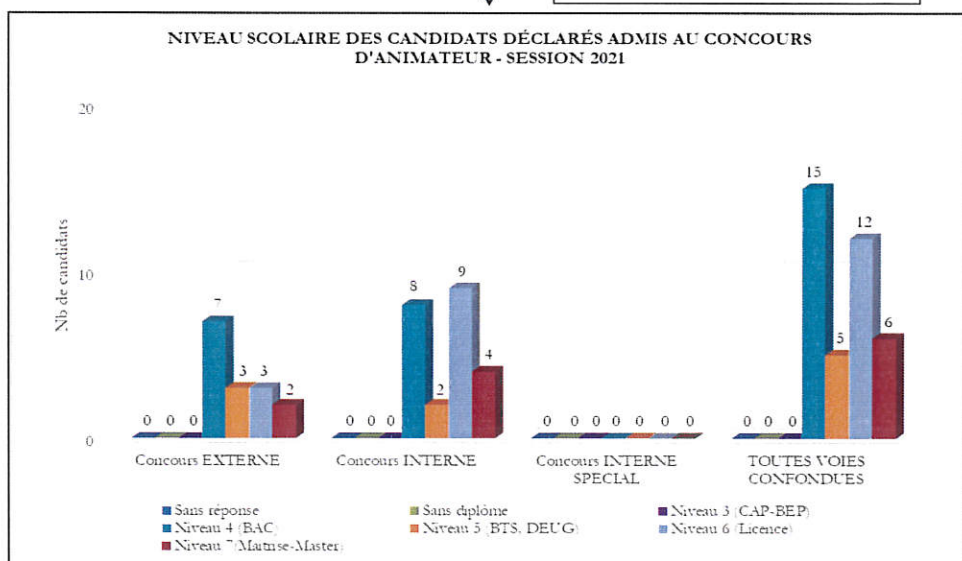
RÉPARTITION DES CANDIDATS PAR RAPPORT AU NIVEAU D'ÉTUDE DÉCLARÉ



Après la réunion du jury d'admissibilité du 26/11/2021

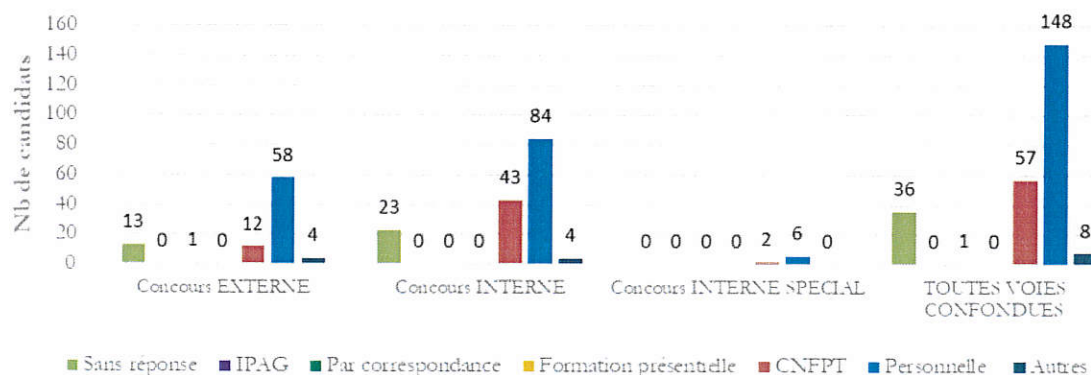


Après la réunion du jury d'admission du 14/01/2022



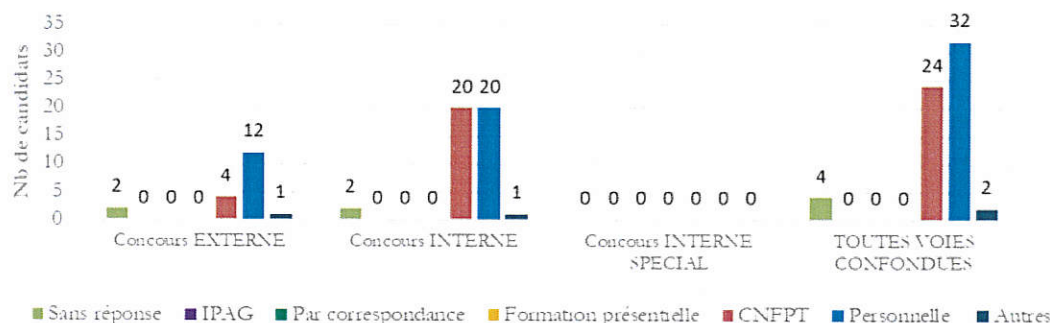
RÉPARTITION DES CANDIDATS EN FONCTION DE LA PRÉPARATION CONCOURS EFFECTUÉE

PRÉPARATION EFFECTUÉE PAR LES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR AU CONCOURS D'ANIMATEUR - SESSION 2021



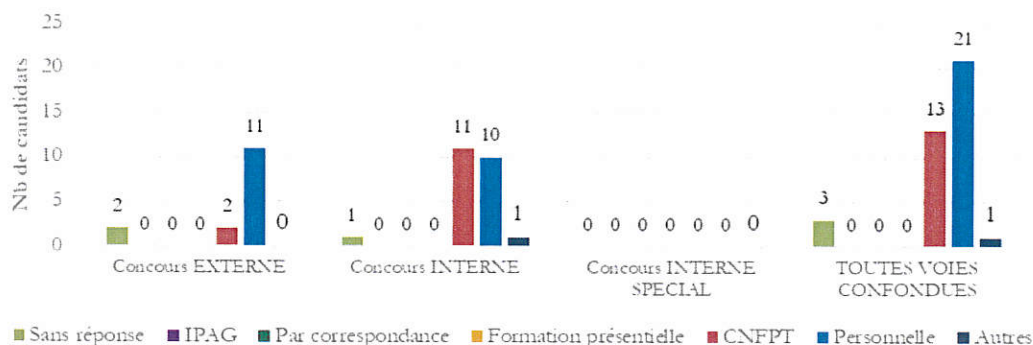
Après la réunion du jury d'admissibilité
du 26/11/2021

PRÉPARATION EFFECTUÉE PAR LES CANDIDATS ADMISSIBLES AU CONCOURS D'ANIMATEUR - SESSION 2021



Après la réunion du jury d'admission
du 14/01/2022

PRÉPARATION EFFECTUÉE PAR LES CANDIDATS ADMIS AU CONCOURS D'ANIMATEUR - SESSION 2021



Fait à Évreux, le 14 janvier 2022

Le Président du Jury

Bruno LEONARDUZZI